**COMMUNE DE PERS-JUSSY**

**1825 route de Reignier**

**74930 PERS-JUSSY**

**Tél. 04.50.94.40.79 / Fax : 04.50.94.47.64 / Mail : mairie-de-pers-jussy@wanadoo.fr**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 20.06.2024**

**Etaient présents****:** Isabelle ROGUET - Patrice DOMPMARTIN - Dominique BRAND - Denis DUPANLOUP Marie-Claire LAFFIN - Olivier LOTH - Aline REGAT - David DE VITO - Sandra MAҪON - Hervé FAUVAIN René-Pierre CHEMAMA - Valérie VACHOUX - Florent LACROIX.

**Excusés ayant donné procuration :** Franck VIGNE à Isabelle ROGUET, Aurore TROTTET à Denis DUPANLOUP ; Laurent CHECKO à Dominique BRAND ; Yannick ROGUET à Florent LACROIX ; Arnaud DESBIOLLES à Patrice DOMPMARTIN et Stéphanie BOUVIER à Marie-Claire LAFFIN.

**Absents** : Nathalie FREYRE, Julien TISSOT, Damien MESSY et Maëva DUBOUCHET.

**Secrétaire de séance :** Aline REGAT

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 mai 2024**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil du 30.05.2024 est approuvé à l’unanimité

1. **Compte-rendu des décisions prises par Mme le Maire depuis le 30 mai 2024**

Vu l’article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n° 12.08.2020/04 du 12.08.2020 portant délégations du Conseil Municipal au Maire ;

Mme le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu’elle a prises depuis le 30.05.2024, date de la dernière réunion du Conseil :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **DECISION** | **DATE** | **OBJET** | **Transmission au contrôle de légalité** |
| DEC 2024/09 | 08.06.2024 | Restructuration de la mairie : conclusion d’un acte modificatif n° 1 – lot 02 - Gros-œuvre / reprise en sous-œuvre – moins-value de 88 015.48 € HT | 08.06.2024 |
| DEC 2024/10 | 08.06.2024 | Restructuration de la mairie : conclusion d’un acte modificatif n° 2 – lot 02 - Gros-œuvre / reprise en sous-œuvre – moins-value de 2 769.00 € HT | 08.06.2024 |
| DEC 2024/11 | 08.06.2024 | Restructuration de la mairie : conclusion d’un acte modificatif n° 1 – lot 05 – Echafaudage – suppression de la retenue de garantie | 08.06.2024 |
| DEC 2024/12 | 08.06.2024 | Restructuration de la mairie – conclusion d’un acte modificatif n° 2 – lot 05 – Echafaudage – plus-value de 1 450.00 € HT | 08.06.2024 |
| DEC 2024/13 | 10.06.2024 | Restructuration de la mairie – conclusion d’un acte modificatif n° 3 – lot 05 – Echafaudage – plus-value de 2 950 € HT | 10.06.2024 |
| DEC 2024/14 | 11.06.2024 | Acte constitutif d’une régie d’avances – Service Enfance & Jeunesse | 11.06.2024 |
| DEC 2024/15 | 11.06.2024 | Régie d’avances Service Enfance & Jeunesse – nomination du régisseur titulaire & du mandataire suppléant | 11.06.2024 |

1. **Convention constitutive d’un groupement de commandes pour conclure des accords-cadres à bons de commande relatifs aux travaux d’aménagement de Point d’Apport Volontaire (PAV)**

La Communauté de communes Arve et Salève et les communes membres de l’intercommunalité ont pour projet, dans le cadre de leurs compétences respectives, de réaliser des travaux d’aménagement de Points d’Apport Volontaire (PAV). C’est pourquoi, elles ont convenu de créer, en application des articles 2113-6 à L2113-8 du code de la Commande Publique, un groupement de commandes.

Pour cela, le Conseil Municipal doit autoriser Mme le Maire à signer avec la Communauté de communes Arve et Salève et les Communes membres de l’intercommunalité une convention constitutive d’un groupement de commandes.

1. **Régularisation foncière – Impasse du Four**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre d’une régularisation de l’emprise publique, Impasse du Four, les parcelles :

* D n° 1298a et 1298b, appartenant M. et Mme BOCHARD Georges et Brigitte, pour une superficie respective de 72 m² et de 43 m², sont cédées à la commune de Pers-Jussy au prix de 1 € le m². Les frais d’acte seront à la charge de la commune de Pers-Jussy.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

1. **Convention de soutien « Communes et groupements communaux » pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus**

En application de la responsabilité élargie des producteurs, les producteurs, importateurs ou personnes responsables de la première mise sur le marché de produits commercialisés dans des emballages peuvent transférer leurs obligations en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme titulaire d'un agrément à cette fin. Ce dernier perçoit des contributions de ses adhérents qui lui permettent notamment de financer les collectivités territoriales qui assurent le nettoiement des déchets d'emballages ménagers abandonnés.

Par un arrêté du 30 septembre 2022, le Cahier des charges d’agrément de Citeo a été modifié notamment pour encadrer la prise en charge des coûts visant au nettoiement et à la réduction des déchets abandonnés sur l’espace public.

A cette fin, et en concertation avec les représentants des collectivités territoriales telles que représentées en formation emballages ménagers de la commission des Filières REP, Citeo a élaboré une convention-type : la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus, proposée à toutes communes et groupements de communes à fiscalité propre ayant en charge le nettoiement des déchets.

Il est proposé au Conseil Municipal de signer cette convention avec Citeo.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l’article L 5221-1 relatif à la coopération intercommunale,

VU le Code de l’environnement, notamment les articles L.541-10 et R.543-53 à R. 543-56,

VU l’arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d’un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d’emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du Code de l’environnement,

VU l’arrêté du 30 septembre 2022 portant modification de l’arrêté du 29 novembre 2016 modifié relatif à la procédure d’agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des emballages ménagers,

VU l’arrêté du 21 décembre 2022 modifiant l’arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d’un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d’emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du Code de l’environnement.

**DELIBERE**

Article 1er: la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Citeo est approuvée.

Article 2 : Mme le Maire est autorisée à signer, par voie dématérialisée, la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Citeo, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025.

1. **Contrats de prestation de services avec le Groupe EPSA**

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de signer deux contrats de prestation de services avec le Groupe EPSA pour un accompagnement dans la recherche de financements de projets et dans l’amélioration de la performance énergétique, notamment pour l’obtention du dispositif de certificats d’économies d’énergie (CEE). Les recettes de cette valorisation des CEE seront utilisées pour renforcer l’efficacité énergétique d’un projet de réhabilitation ou rénovation d’un bâtiment et/ou le remplacement d’équipements consommateurs d’énergie et/ou projet futur de maitrise de la demande en énergie.

Dans le cadre de la recherche de financement de projet, le prestataire identifie les optimisations possibles, effectue des préconisations et les met en œuvre après validation de la collectivité.

Les contrats seraient conclus selon les conditions précisées sur les projets joints à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Mme le Maire à signer avec le Groupe EPSA, les contrats de prestation de services, selon projet joint à la présente délibération.

1. **Subventions 2024**

Le Conseil Municipal vote les subventions 2024 :

* 2 000 € - FaSiLa Musique - Pers-Jussy
* 1 100 € - Cantine scolaire - Pers-Jussy
* 850 € - Association des Parents d’Elèves - Pers-Jussy
* 850 € - Page 99 - Pers-Jussy
* 850 € - Union Sportive de Pers-Jussy
* 850 € - Ski-club - Pers-Jussy
* 850 € - Au Petit Bonheur - Pers-Jussy
* 500 € - Association Sportive et Culturelle des Ecoles de Pers-Jussy
* 500 € - Asso des donneurs de sang de Reignier et environ
* 400 € - Croix Rouge (unité locale la Roche-Reignier)
* 300 € - Nous Aussi - Vétraz-Monthoux
* 234 € - Mutame Savoie Mont-Blanc - Seynod
* 200 € - AIPE (Comité Parents d’Elèves Collège de Reignier)
* 200 € - Chorale Arc-en-Ciel - Pers-Jussy
* 200 € - Les Amis de Pers-Jussy
* 200 € - La Persjussienne - Pers-Jussy
* 200 € - Ensemble Scolaire Catholique Rochois - La Roche sur Foron
* 150 € - ADIMC 74 - Foyer Hébergement - Epagny Metz-Tessy
* 150 € - Les Amis des Sentiers - Reignier
* 100 € - Foyer Socio Educatif du Collège de Reignier
* 100 € - Pages ouvertes - Annemasse
* 100 € - Les Restaurants du Cœur - Pringy
* 100 € - AFM Téléthon - Evry
* 100 € - France Alzheimer Haute-Savoie - Annecy
* 100 € - Arc-en-ciel (les couleurs du rêve dans un ciel d’enfant) - Seyssel
* 100 € - AFTC Haute-Savoie - Annecy
* 100 € - Souvenir Français - Reignier
* 100 € - Union des Combattants d’A.F.N. - Reignier
* 100 € - AM Jeunes Sapeurs-Pompiers du pays Rochois
* 100 € - HandiFestif - Reignier
* 100 € - Handisport Haute-Savoie - Bonneville
* 100 € - La Prévention Routière - Annecy
* 100 € - SEPas impossible - Saint-Jorioz
* 100 € - La Liane France Afrique Rhône-Alpes - Pers-Jussy
* 100 € - Espace Femmes - La Roche sur Foron
* 100 € - ADPC 74 (Protection Civile) - Crempigny Bonneguette
* 100 € - Adultes et Parents d’enfants DYS des 2 Savoie - Seynod
* 100 € - APF France Handicap Haute-Savoie - Annecy
* 100 € - La ligue contre le cancer Haute-Savoie - Annecy
* 100 € - Locomotive - Grenoble
* 100 € - Secours en Montagne du Pays Rochois - Mont-Saxonnex
* 100 € - A.I.M.E. (Actions Internationales pour les Missions d’Education) - Pers-Jussy
* 100 € - Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance - Comité de Bonneville, la Roche, Reignier
* 100 € - ALMA 74 - Cran-Gevrier
* 100 € - Ecole Catholique d’apprentissage par l’automobile - Viuz-en-Sallaz
* 50 € - MFR CFA de Chaumont - Eyzin-Pinet
* 50 € - ADIMC - Epagny Metz-Tessy

1. **Compte-rendu des commissions**

**Mme Marie-Claire LAFFIN pour la commission scolaire** :

Ecole des Roguet :

* Conseil d’école le 27 juin
* Fête de l’école le 6 juillet + remise du cadeau aux CM2

Ecole du Chef-Lieu :

* Fête de l’école le 28 juin + remise du cadeau aux CM2
* Ce samedi 22 juin accueil des nouveaux en maternelle

317 élèves inscrits actuellement pour la rentrée

Projets réalisés cette l’année : artiste à l’école en maternelle ; classes vertes, savoir rouler, animations à la médiathèque, à l’école de musique.

Départ de 4 enseignants et 2 ATSEM qui seront remplacées.

Mme Marie-Claire LAFFIN fait part des points évoqués lors du dernier conseil d’école.

Commande de 9 ordinateurs prévue pour l’école élémentaire + participation de 30 € par élève pour le prochain budget, pour sorties scolaires (classes vertes, sorties neige, savoir rouler) et pour projets culturels.

**M. Denis DUPANLOUP pour les commissions « bâtiments » et « tissu associatif »** :

Commission « réhabilitation mairie » prévue le 2.7 pour le choix de matériaux (carrelage moquettes, comptoirs de l’accueil…)

Echantillons couleurs de façade côté Nord de la mairie mercredi 26 juin ; chacun pourra aller se rendre compte sur place avant la réunion du 2 juillet.

Sonorisation (hors marché) : on attend les devis

Forum des associations : vendredi 6 septembre de 19h à 22h

**Mme Dominique BRAND pour la commission sociale** :

Aucun logement social disponible sur la commune à l’heure actuelle.

Repas des aînés : les jeunes du service enfance & jeunesse participeront à l’organisation du repas des Aînés

Coopération locale lutte contre l’isolement organisée par Annemasse agglo et Arve & Salève : « Créaliens » aide aux aidants : forum, conférences…

Château-Rouge participe à l’opération « covoit spectacle » lors d’une inscription sur le site de château rouge, il y a lieu de préciser s’il y a un besoin de transport.

Le 3.07 de 14h30 à16h30 : présentation des différents spectacles qui seront proposés pendant la saison.

Action « Allonz’à la montagne » : action pour inciter les personnes à sortir de chez elles.

**Mme Dominique BRAND pour la commission communication** :

Le bulletin est à l’impression.

**M. Patrice DOMPMARTIN pour la commission voirie** :

M. DOMPMARTIN fait part d’un rendez-vous avec le SYANE et l’entreprise CHATEL pour le projet de rénovation de l’éclairage public voté le mois dernier.

Reprise du chantier des eaux usées au hameau du Châble ; les travaux vont pouvoir se terminer.

Route de la Vilonge : travaux terminés.

**M. Olivier LOTH** précise que le prochain Conseil Syndical du SIVU Espace Nautique des Foron est prévu le jeudi 27 juin 2024 à 19h.

**Mme le Maire informe des points suivants**:

Changement des horaires du secrétariat de la mairie ; celui-ci sera désormais fermé le samedi matin (très peu de fréquentation de la population) mais ouvert le jeudi jusqu’à 18h30.

Agenda :

* Rallye des Bornes le samedi 22 juin - une buvette aux Roguet
* Ball trap les 22 et 23 juin dans les Communaux
* Commission réhabilitation mairie : le 2 juillet à 19h30 au Diapason (salle Voirons)
* Réunion du CCAS : le 26 juin à 18h00 au Diapason (salle Sous-Dînes)
* Dimanches 30 juin & 7 juillet : élections législatives

La séance est levée à 20 heures 50.

Le Maire, Le secrétaire de séance,

Isabelle ROGUET